



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

20 août 2018

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Yves Lefrançois :

- M. Lefrançois souhaite connaître le lieu visé par la requête prévue au point 9.6 (Ajout d'îlots déstructurés en zone agricole permanente – Requête à la MRC de La Matanie).

Réponse

- Le maire, M. Jérôme Landry lui répond que la zone visée se situe dans le secteur Saint-Luc.

Madame Thérèse Sagna :

- Mme Sagna demande aux membres du conseil plus de détails concernant le périmètre visé par le Programme Rénovation Québec.

Réponse

- Le maire lui répond qu'il s'agit d'une zone visée au centre-ville et qu'il est question d'agrandir cette zone, mais sous certaines conditions à être éventuellement déterminées.

Monsieur Raymond Bélanger :

- M. Bélanger demande aux élus s'ils ont entendu parler de la désacralisation de l'église Saint-Jérôme. Il mentionne que cette église doit être mise en valeur puisqu'elle fait partie de notre histoire.

Réponse

- Le maire lui répond que nous avons entendu parler du projet de désacralisation et précise que la Ville ne s'est pas positionnée quant à l'acquisition de ce bâtiment.
- De plus, M. Bélanger interpelle les élus quant aux véhicules lourds qui circulent à grande vitesse le soir sur l'avenue Desjardins à proximité de la rue du Golf. Il prétend que c'est dangereux et souhaite que la vitesse de 70 km/h soit modifiée pour l'abaisser à 50 km/h.

Réponse

- Le maire lui répond que l'on prend acte de son commentaire.
- M. Tremblay demande s'il y a un règlement qui interdit les constructions dans les zones à risques sur la rue de Matane-sur-Mer.

Réponse

- Le maire lui répond par l'affirmative et lui mentionne qu'une consultation des résidents a également été faite.
- De plus, M. Bélanger discute avec les élus de la désacralisation de l'église Saint-Jérôme.

Réponse

- Le maire mentionne qu'il s'agit d'un bâtiment qui appartient à la Fabrique de la Paroisse du Cœur-Immaculé-de-Marie et que c'est cette entité qui prend les décisions. Il réitère qu'il n'y a rien de décidé en lien avec la réalisation d'une salle de spectacles dans l'église Saint-Jérôme.
- M. Bélanger souhaite savoir si le Groupe Rioux, à la suite de l'achat du presbytère, sera obligé de refaire les égouts. Il prétend que les égouts de l'église et du presbytère ne font qu'un.

Réponse

- Le maire lui répond que les vérifications nécessaires seront faites puisque que nous n'avons pas la réponse à cette question.